préfet qui n'en fait que celui-ci; déposent ensuite le sous-préfet Obélianomer et le commissaire spécial de police Gérard.

LE RÉQUISITOIRE

Le lieutenant-colonel Cauchois prononce alors le réquisitoire; il examine les éléments qui composent le délit; le premier est le refus intentionnel, le deuxième est la qualité de commandant de la force publique; la troisième la légalité de la réquisition.

Il étudie quelles conditions sont exigées pour que les réquisitions soient légales. Ces formalités avaient été remplies; les réquisitions étaient légales dans la forme comme dans le fond et devaient être observées quelle que fut la besogne à accomplir.

LA DÉFENSE

Le défenseur, Me Genouvrier, prend la parole et prononce une vibrante et éloquente plaidoirie.

— Vous êtes ici, dit-il, s'adressant aux membres du Conseil de guerre, pour juger, et moi pour défendre trois de vos camarades. Les inculpés sont des natures droites, sérieuses, toutes de devoir. Bons pour leurs hommes, ils n'avaient qu'un culte : l'amour de la patrie.

Et ces hommes, qui ont marché toute la vie dans le sentier du devoir, échouent aujourd'hui ici, sans avoir désobéi au devoir militaire, sans avoir manqué à la discipline. Et le délit qu'on leur reproche, on est obligé d'aller le chercher dans un texte du Code pénal.

Pourquoi ce procès passionne-t-il l'armée et la France entière? Parce que vous allez juger les causes de refus à la réquisition civile. Il s'agit, en l'occurrence, de savoir si les officiers et soldats sont à la disposition du sous-préfet et du commissaire; s'ils doivent les suivre, aujourd'hui, à l'assaut d'une église, demain d'une usine ou d'un palais.

Règlements en mains, Me Genouvrier examine si les réquisitions étaient légales.

— L'armée, dit-il ensuite, est faite pour défendre la patrie au dehors et garder le drapeau; au dedans, elle doit défendre l'ordre public et protéger les personnes; rien que cela.

Et il lit les textes du code pénal : les officiers les ont respectés.

La plaidoirie terminée, le Conseil après avoir délibéré rend la sentence suivante :

LA SENTENCE

Le Conseil rentre en séance, à midi un quart. Par cinq voix contre deux, le Conseil déclare les trois officiers coupables.

Par cinq voix contre deux, le commandant Héry est condamné à un mois de prison.

Les capitaines Cléret-Langavant et Spiral, par quatre voix contre trois, sont condamnés à un jour de prison.

Le bénéfice de la loi de sursis est accordé à tous les trois.

Ce jugement est accueilli dans le plus grand silence.

Les curés du Gros-Caillou et de N.-D. de Plaisance en Correctionnelle

Paris, 19 mars. — L'abbé Richard, curé de Saint-Pierre-du-Gros-Caillou, a comparu, aujourd'hui, devant la 8e chambre correctionnelle, présidée par M. Guelfucci, sous la prévention d'avoir provoqué directement à la résistance dont cette église fut le théâtre, le jour de l'inventaire.

L'instruction a jugé que ses actes tombaient sous l'application de l'article 35 de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

En fait, le seul grief qui soit fait à l'abbé Richard, c'est d'avoir lu, au milieu des fidèles surexcités et qui venaient de soutenir une lutte violente contre la police, une protestation dont le ton, suivant la prévention, ne pouvait que rendre cette surexcitation plus vive.

Le prévenu, avec le plus grand calme, se défend d'avoir prêché la résistance. Il a, au contraire, recommandé le calme et la modération, mais sans succès.

S'il a assisté à la résistance, il n'y a pris aucune part, et ne l'a même provoquée en aucune manière.

Après l'audition des témoins, la prévention est soutenue par le substitut Mornet et la défense présentée par Me Joseph Ménard.

Jugement à huitaine.

Après une suspension d'audience, le président procède à l'interrogatoire de M. l'abbé Solange-Bodin, curé de Notre-Dame-de-Plaisance.

La prévention relève dans le passage suivant de la protestation lue par le curé, la provocation à la résistance :

« Tant que l'autorité ecclésiastique n'aura pas statué sur la dévolution des biens dont elle m'a confié la garde, ma conscience m'interdit d'y laisser toucher d'aucune façon et par conséquent d'en laisser faire l'inventaire. »

Le curé. — Je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit. J'y avais mûrement réfléchi et j'obéissais à ma conscience.

L'inspecteur d'enregistrement et l'adjoint au maire font le récit de leur entrevue avec M. Solange-Bodin.

Tout se passa courtoisement, mais les fidèles protestant violemment, on dût se retirer. L'adjoint répondant à une question de Me Henri Bonnet dit que l'église est œuvre du curé de Plaisance qui a recueilli les souscriptions et a tout surveillé, tout organisé.

Le SUBSTITUT. — Personne ne songe à lui en contester la jouissance.

Le DÉFENSEUR. — Non, mais on veut lui en ôter la propriété.

Après l'audition des témoins, l'organe du ministère public requiert la condamnation du curé.

Me Henri Bonnet présente la défense du curé de Plaisance, paroisse dans laquelle tout s'est passé, dit-il, d'irréprochable façon.

Le jugement est renvoyé à huitaine.

LA CATASTROPHE DE COURRIÈRES

Les travaux au puits numéro 2 à Billy-Montigny. Nouvelles victimes

Les renseignements officiels donnés lundi matin sur les travaux poursuivis au puits n° 2 de Courrières disent : « On a posé les portes de fer des premier et deuxième barrages. On termine la pose au troisième. On a posé les conduites d'eau jusqu'au troisième barrage. On continue l'installation d'un ventilateur au puits numéro 3. Un certain nombre d'ouvriers devant travailler à cette installation, ont été, paraît-il, arrêtés par les grévistes. On compte rouvrir ce soir les barrages du puits numéro 2 et marcher vers l'incendie. »

Cette note sommaire appelle quelques explications. Elle indique que les travaux dont nous avons donné le détail hier, sont en bonne voie et que la reprise des travaux de sauvetage et de relèvement du cadavres va pouvoir commencer. On espérait faire descendre la première équipe lundi soir à cinq heures. Les ingénieurs du contrôle restent très préoccupés des suites de cette tentative. C'est, au sens de beaucoup, le dernier effort. On espère qu'il réussira et que les équipes spéciales de mineurs, précédés des sauveteurs allemands, et des pompiers de Paris, pourront s'avancer.

La relève des cadavres sera fort pénible, même si l'on réussit à localiser, voire à arrêter l'incendie. On fera des pulvérisations spéciales de liquides antiseptiques; on prendra des plus minutieuses précautions, et l'on espère toujours pouvoir parvenir jusqu'au puits numéro 3.

Le deuxième ventilateur installé à ce puits, et dont les grévistes ont retardé, comme on l'a vu, la pose, est un ventilateur de secours. M. Delafond, a pensé qu'il fallait pécher plutôt par excès de prudence. Il n'a pas voulu être à la merci d'un arrêt accidentel du seul ventilateur du numéro 3, dont la suspension de marche mettrait dans le plus grand danger les sauveteurs. Un ventilateur puissant a été prêté par les mines de Béthune.

Trois nouveaux morts

Samedi, dimanche et lundi, sont morts, trois survivants de la catastrophe, à Billy-Montigny,; ils avaient respiré des gaz toxiques et ont succombé à cet empoisonnement.

Le chômage à Courrières. — Les ouvriers reçoivent un demi-salaire

La Compagnie vient de faire afficher l'avis suivant :

Les ouvriers des fosses numéros 2, 3, 4, 11, 5, 12, 6, 14, 10 et 13, recevront tous indistinctement le 23 de ce mois une indemnité de demi-salaire, telle qu'elle est calculée pour le cas de blessure par la loi de 1898; la journée du 10 mars sera payée entière; les journées des 11, 12, 13, 14 et 15 mars seront calculées au demi salaire ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour le calcul du salaire, la journée du mineur à l'abattage sera calculée sur la base de 4 fr. 80 par jour, bien que cette base soit supérieure à la moyenne du salaire de base à la Compagnie de Courrières, calculée conformément à la convention d'Arras. Ce salaire de base sera majoré naturellement de la prime de 30 pour cent.

Les ouvriers autres que les ouvriers à l'abattage auront leur salaire calculé d'après leur salaire moyen, s'ils travaillent à la tâche et d'après le salaire de la journée au cas de travail fixe.

Il sera pris le plus tôt possible des mesures pour assurer du travail aux ouvriers de ces fosses, l'indemnité du demi-salaire ci-dessus devant leur être continuée jusqu'au jour où une offre de travail aura pu leur être faite.

Il est bien entendu que ceux des ouvriers de ces fosses qui seraient malades ou blessés continueront à recevoir les indemnités normales, tant qu'ils chômeront par suite de maladie ou de blessure.

Les ouvriers du jour qui auraient travaillé recevront de même leur salaire normal au lieu et place de l'indemnité de demi-salaire.

Il n'est rien changé en ce qui concerne les journées des ouvriers employés au sauvetage qui continueront à être payés à raison de une journée et demie de salaire par poste de six heures.

SECOURS ET CONDOLÉANCES

Nouveau télégramme de S. S. Pie X. — Don de 20.000 francs.

Mgr Williez, évêque d'Arras, a reçu, dimanche, le télégramme que nous reproduisons ci-dessous et qui témoigne de la sollicitude du Souverain Pontife à l'égard des sinistrés de la catastrophe de Courrières :

« Monseigneur Williez, évêque d'Arras, France.

La veille de sa fête patronymique ayant redoublé dans son cœur, paternel intérêt pour ses enfants récemment éprouvés par terrible malheur, Sa Sainteté met à la disposition de Votre Grandeur 20,000 francs pour les victimes catastrophe de Courrières.

Cardinal Merry del Val. »

On télégraphie de Rome : « A l'invitation du cardinal Mathieu, le Collège des cardinaux a fait circuler une liste de souscriptions en faveur des victimes de Courrières. Chaque cardinal a donné 50 francs. »

La Presse du Nord à la Commission de répartition des secours

A la demande de M. Duréault, préfet du Pas-de-Calais, l'Association de la Presse du Nord a désigné quatre de ses syndics pour faire partie de la Commission de répartition des secours. Ce sont MM. Emile Ferré, Lagrillière-Beauclerc, Alfred Reboux fils et Paul Assoignon.

LES SECOURS ET LES CONDOLÉANCES

A ROUBAIX

La Mairie a fait, lundi, un nouvel envoi de 10.000 francs à M. le Préfet du Pas-de-Calais.

M. le Maire de Roubaix a reçu la lettre suivante du maire de Courrières :

« Courrières, 17 mars 1906.

» *Le Maire de Courrières à Monsieur le Maire de Roubaix.*

» Monsieur et cher collègue,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 12 courant.

» Au nom des familles des malheureuses victimes de l'épouvantable catastrophe du 10 mars, je vous remercie du fond du cœur des sentiments de douloureuses sympathies que vous voulez bien m'exprimer, sentiments que je porte à la connaissance de notre laborieuse et infortunée population.

» Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'expression de ma vive gratitude.

» *Le Maire de Courrières, Chevalier de la Légion d'honneur,*

» TILLOY. »

Souscription publique ouverte à la Mairie

Errata de la liste du 17 mars : M. Auguste Duquesne, 83, rue d'Alsace, 200 francs.

Montant des listes précédentes : 22.534 fr.

MM. Jules Fort, rue Neuve, 400 fr.; Burkard Paul, 67, rue du Grand-Chemin, 10 fr.; quatre ouvrières de la maison François Ferlié, rue Pellart, 1 fr.; Le personnel de la maison Léopold Carré, rue de Tunis, 20 fr. 50; Mescart Auguste, rue de Tunis, 5 francs; Société d'épargne *La Prévoyante*, rue de Béthune, 5; produit d'une quête, 4 fr. 30; Victor Fèvre, directeur de la Banque Régionale, 20 fr.; Emile Vérin, 22, boulevard d'Armentières, 2 fr.; Georges Masurel, rue du Grand-Chemin, 200 fr.; C. et P. Gaydet, rue du Grand-Chemin, 200 fr.; Veuve F. Sartorius et fils, 50 fr.; Emile Roussel rue de l'Epeule, 200 fr.; Auguste Florin et fils, rue de la Fosse-aux-Chênes, 200 fr.; Alexandre Vinchon, 41, rue de l'Epeule, 100 fr.; Achille Delaoutre, Grande-Rue, 100 fr.; Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, 25 fr.; Gustave Herbaux, rue des Fabricants, 50 fr.; Fremaux frères, rue de l'Epeule, 10 fr.; Les Amis de chez Deltour, rue Louis-Decottignies, 2 fr. 10; Le personnel du tissage de J. et P. Delannoy, 21 fr.; Mulliez frères, filateurs de coton, 100 fr.; Le personnel de la filature Mulliez frères, 61 fr.; Jules Porisse, 100 fr.; Le personnel de la maison Gustave Debuigne, 86 fr. 40; Le personnel de la maison Dernoncour et Rose, 18 fr. 30; Les employés et contremaîtres de la maison A. Motte et Ce, peignage de laines, rue d'Avelghem, 231 fr. 20; Collecte faite entre les habitués du *Café des Arcades*, rue Neuve, 30 fr.; Quête faite à une réunion d'actionnaires de la Brasserie *Union de Saint-Amand*, 43 fr. 80; Les amis des soldats, 2 fr. 40; Société de vingt de chez Emile, rue de Mouvaux, 5 fr.; Le personnel de l'imprimerie Henri Legros, 26 fr. 60; Legros Henri, imprimeur, 100 fr.; Dubar-Delespaul, rue des Lignes, 100 francs. — Total : 25.060 fr. 10.

***

La représentation au Théâtre des Variétés a produit la somme de 66 francs que M. Couvreur, le sympathique directeur, a adressée à M. Tilloy, maire de Courrières.

***

Nous avons reçu dans nos bureaux les sommes suivantes :

Quête faite pendant le bal « Empire » organisé par la société de gymnastique *L'Ancienne*, 55 fr. 80; Les gérants et le personnel de la firme Eblazon-Landsberg, Motte et Ce, d'Halluin, 91 fr.; Maison Deffrennes-Duplouy frères, 100 francs; personnel de l'établissement Deffrennes, Duplouy frères, à Lannoy, 64 fr. 25; Personnel du tissage Deffrennes, Duplouy frères, à Anstaing, 89 fr. 75; Les *Amis Réunis* du Café Thieffry, rue Magenta, à Wattrelos, 5 fr. 60; Société de vingt de chez Henri David, Wattrelos, 5 francs; Un groupe d'amis du Laboureur, 12 francs; Joseph Dujardin, 5 francs; Quête faite au cours du banquet de la Société d'épargne de chez Henri François, *Café du Gymnase*, (Blanc-Seau), 6 fr. 50; Quête faite, par M. Arthur Brisse, après une partie de bouchons chez M. Jules Mathon, 2 fr. 50; Quête faite par la société de vingt *L'Espoir*, établie chez Loquet, angle des rues de la Redoute et d'Alma, 8 fr. 40; Quête faite à l'issue d'une partie de cartes chez Alfred Garguez, rue d'Alma, 2 fr. 15.

A WATTRELOS

LA MUSIQUE MUNICIPALE donnera, au profit des familles de Courrières, un magnifique concert, salle Varrasse, le dimanche 1er avril, à 6 heures 1/2 du soir.

Les Enfants de la Lyre donneront également un grand concert dans le même but, à la date que choisira l'Administration municipale. De plus, *Les Enfants de la Lyre* ont fait savoir au maire qu'ils mettent à sa disposition les membres de la société pour quêter en ville.

Le produit des quêtes de la matinée de dimanche, a atteint la somme de 622 fr. 65.

A LANNOY

Une souscription faite au tissage de couvre-lits de MM. A. Parent et fils, à l'intention des familles des mineurs sinistrés, a produit la somme de 130 francs.

— Une quête faite en ville, avec l'autorisation de M. le Maire, par deux mineurs de Billy-Montigny, a produit la somme de 67 francs, laquelle sera transmise à M. le Maire de cette dernière commune par les soins de l'Administration municipale pour être distribuée aux familles des victimes de la catastrophe.

***

Comme on le verra, d'autre part, le Conseil municipal a voté un subside de 150 francs.

A WASQUEHAL

Une souscription faite entre la direction et les ouvriers de la Filature du Nord, en faveur des victimes de Courrières, a produit 557 fr. 55.

A FLERS-BREUCQ

La Fanfare s'est entendue avec l'Association des anciens élèves de l'école communale, pour donner un concert en faveur des victimes de la catastrophe de Courrières. Il aura lieu le dimanche 1er avril, à l'école des garçons.

A HEM

La municipalité a voté un subside de 300 francs en faveur des familles des victimes de la catastrophe de Courrières. Cette somme sera prélevée sur le crédit affecté aux fêtes pour 1906.

Une quête a été faite dimanche dans la commune, sous les auspices de l'Administration municipale; le produit sera ajouté au subside de 300 francs.

A WILLEMS

Une somme de 250 francs provenant d'une souscription publique et d'un subside du Conseil municipal de Willems sera adressée incessamment au Comité de secours aux victimes de Courrières.

A TOURCOING

L'Administration municipale a reçu du maire de Courrières la lettre suivante :

« Courrières, le 17 mars 1906.

» *Le Maire de Courrières à M. le Maire de Tourcoing*

» Monsieur et cher collègue,

» Au nom des familles des malheureuses victimes de l'épouvantable catastrophe du 10 mars, qui a mis en deuil toute notre laborieuse région, je vous remercie du fond du cœur de votre fraternelle pensée.

» Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'expression de ma profonde gratitude.

Le Maire de Courrières,
Chevalier de la Légion d'honneur,
(Signé) : TILLOY.

Les fêtes de bienfaisance

Les délégués des sociétés subventionnées et non subventionnées du Blanc-Seau, au nombre de 37, se sont réunis, dimanche matin, sous la présidence des conseillers municipaux du quartier, au siège de l'*Harmonie du Blanc-Seau*, rue Lhomond, pour élaborer un projet de fête à organiser dans le quartier au profit des victimes de Courrières.

Il a été décidé de faire le dimanche 1er avril prochain, à deux heures de l'après-midi, un cortège-cavalcade avec quêteurs. Une nouvelle réunion des présidents de sociétés aura lieu dimanche prochain à 11 h. du matin, au *Café de l'Harmonie*, rue Lhomond, pour les dernières dispositions à prendre.

Les souscriptions

Il a été versé dans nos bureaux, à Tourcoing, les sommes suivantes :

Les ouvriers et employés de l'établissement Valentin Roussel et fils, place Thiers, 45, 190 fr.; M. Lorthiois-Leurent et fils, rue du Petit-Village, 48, 100 fr.; le personnel de la maison Lorthiois-Leurent et fils, 121 fr. 45; la Société d'épargne « Les Travailleurs », chez M. H. Delecst, rue Dupuytren, 55, 3 fr. 40.

A MOUVAUX

Une quête faite par la Société d'anciens militaires « Le Drapeau », au profit des veuves et des orphelins de la catastrophe de Courrières, a produit la somme de 41 fr. 05 qui a été remise à la Banque de France.

Obits à l'intention des victimes

Dans un certain nombre de communes des cantons de Tourcoing, ont eu lieu lundi matin, des obits à l'intention des victimes de la catastrophe de Courrières. Il en a été particulièrement ainsi à Halluin, Roncq, Bondues, etc. Les offices ont été chantés à neuf heures et une foule nombreuse y assistait. Les quêtes ont été fort fructueuses.

LA GRÈVE DES MINEURS

NOUVELLE EXTENSION DU MOUVEMENT

46,200 grévistes dans le Pas-de-Calais

Arrivée de troupes. — Une nuit tumultueuse. — Le deuxième congrès de Lens. — Les décisions probables. Syndicats rivaux

DANS LE NORD. — La grève générale aux mines de l'Escarpelle. — Chômage partiel à Anzin et à Flines

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Lens, 19 mars. — Le mouvement gréviste a fait aujourd'hui de nouveaux progrès dans le bassin du Pas-de-Calais, en raison des nombreuses patrouilles qui ont visité les concessions non encore entamées. Il y a maintenant 46.200 grévistes et 7.000 travailleurs. C'est donc que les mineurs n'acceptent pas les conditions de la réunion de Paris et l'on peut prévoir, dès maintenant, quelle sera la décision du deuxième congrès de Lens qui se réunit demain après-midi. La continuation de la grève y sera certainement votée.

La concession de Meurchin qui, seule, au milieu des concessions du centre en grève, avait résisté jusqu'à samedi, est en chômage complet. Celle de Bruay est atteinte et la moitié environ des ouvriers manquent. Le chômage est complet à Nœux. La concession de Marles résiste encore un peu, mais elle est entamée aussi et demain son tour viendra, la grève sera alors générale.

Une nuit agitée
Les patrouilles parcourent le bassin et font cesser le travail. — Les incidents

L'organisation des patrouilles a été remarquable. Les grévistes de Lens et de Béthune ont marché en masse sur les puits numéro 1 et numéro 4 de Bruay et ont arrêté les travailleurs. Ceux de Carvin et d'Ostricourt ont marché sur Meurchin. Ces opérations, stratégiques pour ainsi dire, ont été conduites avec méthode.

Un peu partout, la nuit a été mouvementée et même très tumultueuse dans certains endroits. Dans la concession de Lens, le bruit n'a pas cessé de toute la nuit. On a rappelé les patrouilleurs au clairon dans les corons et certains groupes se sont mis en marche dans la nuit à travers la campagne avec des clairons et des drapeaux rouges en tête. Les patrouilles n'ont pas été gênées.

Pendant ce temps, dans les corons, les grévistes frappaient à chaque porte et obligeaient les mineurs à ouvrir pour s'assurer qu'ils n'allaient pas au travail et les obliger à se joindre aux patrouilles. Quand on tardait à ouvrir, les coups devenaient plus violents. Dans certaines maisons même, les patrouilleurs montaient dans les chambres pour visiter les lits. En frappant aux portes, les grévistes criaient non seulement « Vive la grève ! » et « On ne descend pas ce matin ! » mais ajoutaient : « Vive la Révolution ! Justice ou mort ! » Depuis longtemps dans la concession de Lens, la nuit n'avait pas été aussi mouvementée, ni le bruit aussi intense.

Les efforts d'une partie des patrouilleurs de Lens ont porté surtout sur le puits numéro 6, à Haisnes-lez-la-Bassée, qui ne s'était pas encore joint au mouvement. A Béthune, d'assez graves incidents ont failli se produire; à la fosse numéro 6, les bandes de grévistes ont forcé la grille qui défend l'entrée du coron en face du bâtiment de la direction, l'ont renversée et ont envahi le coron. Les patrouilles n'ont pas été gênées nulle part.

Une bagarre à Lens

Cet après-midi, une manifestation, composée de 1.200 à 1.500 grévistes s'est rendue devant les bureaux des mines de Lens, à l'heure de la rentrée des ateliers. Les mineurs ont empêché les ouvriers de pénétrer dans les bâtiments, et comme quelques-uns résistaient, des bousculades se sont produites. Des coups ont été échangés. La gendarmerie est intervenue et a dispersé les manifestants.

Les concessions où l'on travaille encore

A Bruay, le chômage est complet au puits numéro 1; il n'y a que la moitié des ouvriers descendus au puits numéro 4; aux fosses jumelles 5 et 5 bis, 3 et 3 bis, les traits sont complets. A Marles, les chômeurs sont peu nombreux. A Ferfay, La Clarence, Ligny-lez-Aire et Fléchinelle on continue à travailler.

Les mesures d'ordre

Pendant la nuit dé dimanche à lundi, les troupes (hussards, dragons, chasseurs à cheval, infanterie), ont débarqué sur différents points du bassin houiller du Pas-de-Calais et ont été dirigées sur les diverses concessions dont les installations sont confiées à leur surveillance.

Les troupes sont casernées dans les fosses et une consigne très rigoureuse leur interdit d'en sortir.

Ces différentes troupes, dont l'effectif peut atteindre 2.000 hommes, ont été placées sous les ordres du général Jacquelot de Boisrouvray, commandant la troisième brigade d'infanterie à Arras, et réparties entre les trois secteurs du bassin houiller du Pas-de-Calais; le secteur Est est placé sous le commandement du lieutenant-colonel Hirschauer, du 3e génie, le secteur Centre, sous les ordres du chef de bataillon Caron et le secteur Ouest sous les ordres du lieutenant-colonel de Bonnières, du 21e dragons.

Voici l'emplacement des troupes et les concessions qu'elles ont à garder :

Les concessions de Libercourt et d'Ostricourt sont gardées chacune par 3e sections du 3e bataillon du 3e de ligne, venu de Saint-Omer.

Les mines de Nœux sont sous la garde d'un demi-escadron du 21e dragons et d'une compagnie et demie du 73e de ligne, de Béthune.

Bruay est gardé par un demi-escadron du 21e dragons, trois compagnies du 73e.

Le 45e de ligne assure le maintien de l'ordre, avec deux compagnies du 33e aux mines de Lens.

Le 5e dragons surveille les puits de Sallaumines et de Loison-Noyelles (concession de Courrières).

Ce que sera le deuxième Congrès de Lens

Comme nous l'avons annoncé, un deuxième Congrès de délégués des mineurs se tiendra mardi à Lens. Le rejet des propositions des compagnies paraît certain.

En vue de cette éventualité, M. Basly est resté à Paris lundi pour conférer avec le groupe socialiste de la Chambre. Le député de Lens a exposé la situation à ses collègues et a pris avec eux les dispositions nécessaires pour une tournée de conférences que les orateurs socialistes viendront faire dans le bassin afin de soutenir le mouvement gréviste.

Une réunion de Broutchoutistes. — Syndicats rivaux. — Les projets de la Confédération générale du travail

Nous avons dit que les partisans de Broutchoux avaient tenu une grande réunion, dimanche soir, à la « Maison du Peuple » de Lens. Voici de nouveaux détails sur cette séance qui fut houleuse.

M. Quillent, de la Confédération du Travail, invite les ouvriers à se syndiquer. Il blâme le vieux syndicat qui, selon lui, n'est composé que de sujets et non de syndiqués, de sujets qui obéissent docilement aux dirigeants et qui s'inclinent devant leurs moindres désirs.

Il fait connaître les concessions consenties dans l'entrevue de Paris, et lorsqu'il annonce que les Compagnies accordent une augmentation de 10 p. cent de la prime, on lui répond : « Non! non! Nous voulons 8 francs pour huit heures de travail! »

L'orateur prétend que le vieux syndicat est allé en délégation à Paris sans être mandaté par les ouvriers, aucune assemblée de mineurs n'ayant arrêté les revendications qu'ils ont présentées. Les vraies revendications sont celles, dit-il, de la Fédération syndicale élaborées dans cette salle.

M. Broutchoux, secrétaire de la Fédération syndicale, fait un long réquisitoire contre le vieux syndicat. Il dit que la visite des compagnons Clémenceau et Rodière le rend joyeux, car elle prouve bien que nous sommes une force avec laquelle aujourd'hui doit compter le gouvernement.

Le ministre Clémenceau, ajoute-t-il, est venu ici dire aux grévistes ce que ses prédécesseurs disaient à la Chambre. Il n'y aura donc rien de changé, car quoi qu'il en dise, il enverra des soldats pour garder les puits; alors, ce sera encore l'armée au service du capital.

Il traite ensuite les trois questions qui, selon lui, effraient le gouvernement, qui voudrait en finir avec la grève des mineurs.

1° Il n'y a pas de charbons en stock; 2° L'approche des élections; 3° La manifestation projetée pour le 1er mai.

L'acceptation des concessions accordées par les Compagnies est ensuite mise aux voix; elle est repoussée à l'unanimité.

On assure que les délégués de la grève nommés par la Fédération syndicale vont solliciter une entrevue avec les représentants des Compagnies.

A l'issue de la réunion, le Comité de la grève du syndicat Broutchoux a télégraphié au ministre des Travaux publics pour protester contre l'absence de ses délégués qui étaient, prétend-il, les seuls régulièrement mandatés par les assemblées de grévistes tenues ces jours-ci, pour assister à l'entrevue qui a eu lieu dimanche à Paris. C'est pourquoi il demande à être entendu par les représentants des Compagnies.

A la Confédération générale du Travail

A la Confédération générale du Travail, on est persuadé que, dans quarante-huit heures au plus tard, la grève générale des mineurs sera décidée dans toute la France.

Le camarade Lévy ne cache pas son sentiment.

— Il faut qu'on sache, dit-il, que le syndicat Basly n'existe pas; Basly n'a personne derrière lui que les compagnies; aussi les réunions qui se tiennent au ministère des Travaux publics ou autre part ne signifient rien. Le jour où les patrons voudront causer, ils devront s'adresser au syndicat des mineurs, à celui qui organise les réunions, dirige le mouvement et reçoit son impulsion de la Confédération général du Travail.

Ce que nous voulons, c'est huit francs de salaire pour huit heures de travail et c'est pour les obtenir que les camarades mineurs sont décidés à faire la grève jusqu'au bout.

— Que pensez-vous de l'intervention de M. Clémenceau?

— Que voulez-vous que j'en pense? M. Clémenceau sait bien ce que, moi, Lévy, je pense des pouvoirs publics; mon opinion ne change pas parce que c'est M. Clémenceau qui représente le gouvernement. Je remarque cependant ceci, c'est que c'est contre la volonté de Basly qu'il s'est rendu à la Maison du Peuple. Comme Basly essayait de l'en dissuader, Clémenceau répondit : « Alors, conduisez-moi où il y a des mineurs? » Naturellement, Basly était bien embarrassé, puisqu'il est tout seul maintenant dans son syndicat. Alors Clémenceau est allé là où il savait que se tenaient les grévistes.

— On vous prête l'intention, cependant, de fusionner avec le vieux syndicat.

— Mais ce sont eux qui veulent fusionner avec nous; d'ailleurs, c'est déjà fait, puisque tous les mineurs ont lâché Basly. »

La situation est donc doublement embrouillée; d'une part, le syndicat Basly compte Broutchoux et ses amis comme des quantités négligeables; Broutchoux et ses amis estiment, au contraire, que Basly ne parle qu'en son nom. Le conflit n'est donc pas seulement entre mineurs et compagnies, mais entre syndicats rivaux.

Une grave déclaration

Voici la déclaration qui vient d'être faite par M. Parisse, vice-président d'une Compagnie du bassin.

Jamais, la situation n'a été aussi grave. Les charbons manquent totalement partout. Avant trois semaines, faute de réserves énormes, les Compagnies de chemins de fer seront gênées. Si la grève se prolonge, c'est l'arrêt de toutes les industries du Nord de la France.

DANS LE NORD

La grève est générale à l'Escarpelle

La grève est maintenant générale dans la concession de l'Escarpelle. Lundi matin, la situation était la suivante :

Fosse n° 1 (Roost-Warendin) : 40 descentes sur 315. — Fosse n° 3 (Pont-de-la-Deûle) : 13 descentes sur 425. — Fosse n° 4 (Dorignies) : 4 descentes sur 491. — Fosse n° 5 (Dorignies) : 11 descentes sur 427. — Fosse n° 6 (Leforest) : 5 descentes sur 320. — Fosse n° 7 (Courcelles-lez-Lens) : 10 descentes sur 380.

M. Goniaux, secrétaire général du syndicat des mineurs du Nord, a donné une réunion privée, lundi à midi, à l'établissement Ricart, à Dorignies. Il a rendu compte de l'entrevue qui a eu lieu dimanche à Paris, entre les délégués des compagnies et des syndicats ouvriers.

Plusieurs centaines de mineurs assistaient à cette réunion, et ont acclamé la grève.

Aux mines d'Aniche. — Entrave à la liberté du travail. — Une réunion

La concession des mines d'Aniche vient d'être atteinte par le mouvement gréviste. Et même, les mineurs de l'Escarpelle, en raison de l'insuffisance des forces de gendarmerie, ont réussi à empêcher toute descente à la fosse Saint-René, à Guesnain.

Cette fosse, où les ouvriers se sont toujours montrés les plus hostiles à la grève, était surnommée « La Bastille », par les mineurs de l'Escarpelle. C'est dire si ces derniers manifestent leur joie d'avoir ainsi pris la « Bastille ».

Indépendamment de la fosse Saint-René, les fosses suivantes ont été atteintes par la grève, fosses où les descentes sont pour ainsi dire nulles :

Fosses Gayant et Dejardin (Waziers), fosse Notre-Dame (Sin-le-Noble).

A la fosse Dechy, les grévistes de l'Escarpelle n'ont pu réussi, lundi matin, à empêcher les descentes, par le fait que le train ouvrier entre directement sur le carreau de la dite fosse.

M. Goniaux, secrétaire général des mineurs du Nord, a rendu compte de l'entrevue de Paris, lundi soir, à six heures, dans la salle Delval, à Sin-le-Noble, devant deux à trois cents mineurs.

Là aussi, la grève a été acclamée.

Un commencement de grève à Anzin et à Flines

Un commencement de grève a éclaté, lundi matin dans la concession d'Anzin, à la suite de la venue d'une cinquantaine de mineurs de la concession de Courrières qui, la nuit dernière, ont parcouru les corons en criant.

Quatre cents mineurs environ ne sont pas descendus dans les fosses ce matin. Voici le nombre approximatif des manquants : 176 à la fosse Bliguières; 100 à la fosse Renard; 24 à la fosse de l'Enclos; 24 à la fosse Cuvinot; 60 à la fosse Thiers. Par ailleurs, le chiffre des absences ne dépasse pas celui habituellement constaté le lundi.

La fosse de Flines est entamée par la grève. Lundi matin, de nombreux mineurs ont chômé.

LES MINEURS DE LA LOIRE

Saint-Etienne, 19 mars. — Les mineurs de la Péronière ont tenu, hier, à Grand-Croix, une réunion pour demander au directeur une augmentation de salaire de 25 centimes, qu'il avait déjà refusée précédemment.

Si le directeur n'accueille pas favorablement cette réclamation, les mineurs se réuniront pour juger des mesures à prendre. Les mines de la Péronière occupent environ 1,500 ouvriers mineurs.

Les autres compagnies de la vallée du Gier paraissent disposés à soutenir leur revendication.

Grand-Croix, 19 mars. — L'augmentation des salaires de 25 centimes ayant été accordée aux mineurs de la Péronière, le conflit est terminé.

Une réunion générale des mineurs des houillères de Rives-de-Gier a décidé l'envoi d'une délégation, chargée de discuter leurs revendications avec les représentants de la compagnie.

LA QUESTION DU SIMPLON

Déclaration de M. Plichon

Paris, 19 mars. — On a vu, dans la séance de ce matin, que M. Plichon avait consenti l'ajournement de son interpellation sur la question du Simplon. Nous avons vu à ce sujet le député du Nord, qui nous a fait la déclaration suivante :

« Le gouvernement et la Commission du budget, ont fait appel à mon patriotisme et m'ont demandé d'ajourner jusqu'après la discussion du budget la discussion de mon interpellation sur les voies d'accès au Simplon. J'y consens; aussi bien, l'époque à laquelle nous sommes parvenus ne permet pas d'espérer une solution avant les élections.

» Mais la question demeure et je me réserve de rechercher et d'établir les responsabilités, de savoir pour quels motifs la France, au jour de l'ouverture de l'exploitation du tunnel du Simplon, n'a encore rien fait; pourquoi est restée lettre morte la convention passée en 1902, entre le P.-L.-M. et le Jura-Simplon pour la construction du Frasne-Vallorbe, qui est la seule solution possible et logique du problème.

» J'ai confiance dans le nouveau gouvernement, dont je connais les intentions, pour réparer les fautes du gouvernement précédent, mais il devra agir avec une rapidité et une activité d'autant plus grandes qu'on a, d'une façon criminelle, perdu jusqu'ici tant de temps. »

Ajoutons que M. Plichon compte néanmoins pouvoir traiter la question du Simplon à la tribune avant la séparation des Chambres.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séances du lundi, 19 mars 1906

SÉANCE DU MATIN

La Chambre termine le budget des Postes et aborde la discussion du budget des Affaires étrangères.

M. Bourgeois demande la remise des interpellations sur la politique étrangère au moment où viendra la discussion des crédits supplémentaires pour les frais de la conférence d'Algésiras.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

LA LOI DES FINANCES

M. Doumer préside. On aborde la discussion de la loi des finances.

L'article 1er est réservé. L'article 2 est adopté.

M. G. Berry développe un article additionnel relatif aux patentes. Voici la première partie de cet amendement :

« La taxe par spécialité sera appliquée aux magasins ayant plus de seize employés à Paris, plus de onze employés dans les villes de plus de 100.000 habitants et plus de six employés dans les autres villes. »

L'orateur assure que les faillites augmentent parce que le petit commerce n'est pas défendu.

M. Poincaré et M. Audin demandent la disjonction de l'amendement.

M. Berry accepte la disjonction à condition qu'on lui permette de discuter la question avant la fin de la législature.

M. POINCARÉ. — Le gouvernement ne peut pas prendre d'engagements.

La disjonction est repoussée par 283 votants contre 235. L'amendement Berry est adopté.

M. Plichon développe l'amendement suivant : « L'article 13 de la loi du 19 avril est abrogé. »

Renvoyé à la Commission du budget.

La taxe sur les bicyclettes

Il y a trois amendements de M. Jules Coutant, de M. Ferrette et de M. Berthoulat, tendant à abaisser de 6 à 3 fr. la taxe sur les bicyclettes.

M. POINCARÉ combat l'amendement. S'il est adopté, il en résultera un déficit de 3 millions 250.000 fr. pour le budget.

L'amendement est adopté par 501 voix contre 34! (Exclamations.)

M. BERTHOULAT demande l'exemption complète de la taxe des bicyclettes pour les contribuables qui n'ont pas 5 francs de cote mobilière.

L'amendement est adopté à mains levées.

L'article 3 est adopté ainsi que l'article 4.

####